



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 11 juin 2020

### **2ème tour des élections municipales 2020 - Mise en ligne des professions de foi**

A l'occasion du second tour des élections municipales du 28 juin 2020, un dispositif de publication sur Internet des professions de foi des listes de candidats est mis en œuvre.

La mise en ligne des circulaires (= professions de foi) est un moyen de diffusion complémentaire des autres moyens de propagande, facultatif, et qui n'a pas vocation à remplacer l'envoi au domicile des électeurs de la propagande officielle prévue pour les candidats dans les communes de 2 500 habitants et plus.

Les circulaires mises en ligne seront consultables, à partir du lundi 15 juin 2020 18h00, sur le site internet dédié [www.programme-candidats.interieur.gouv.fr](http://www.programme-candidats.interieur.gouv.fr), accessible à partir de tout appareil relié à Internet (ordinateur, smartphone, tablette). Ce site est adapté aux logiciels de lecture d'écran. Il respecte les normes en matière d'ergonomie, notamment une modulation de la taille des caractères, et permet la vocalisation du document numérique de propagande électorale.

**Cabinet du Préfet  
Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)



@Prefet26



Préfet de la Drôme